

Gaëtan Clément  
2004/01/01

# «S'accaparer»?... «Blottir»?...

## Capsule linguistique

---

*Ottawa ne cherche pas à **s'accaparer** du plus grand nombre de compétences possibles.* (Claude Morin, *Combat québécois*, p. 136)

***Blotti** dans les bras de sa mère, l'enfant suçait son pouce.*

D'aucuns seront étonnés d'apprendre que les emplois du verbe et du participe adjectif en gras sont incorrects. C'est que rien n'éveille le soupçon : ces emplois sont courants et ils ont une allure, un comportement tout à fait français. Examinons ces cas de plus près.

## Accaparer

Quelles que soient ses significations, *accaparer* est un verbe transitif direct, c'est-à-dire qu'il commande un complément direct.

*Les trois compagnies de sucre ont été accusées d'avoir tenté d'**accaparer** (=*

monopoliser) *le marché*.

*Léopold est distrait depuis quelque temps : l'accident de son fils l'**accapare** (= absorbe)*

*Par ses nombreuses questions, il **a accaparé** (= a retenu) le professeur pendant tout le cours.*

## \* S'accaparer

*Le Robert* comme *Le Larousse* passent sous silence la forme pronominale du verbe. *Le Multidictionnaire* n'en fait mention que pour signaler qu'elle doit être évitée. Le Dictionnaire Universel Francophone En Ligne ([www.francophonie.hachette-livre.fr/](http://www.francophonie.hachette-livre.fr/)) note qu'on retrouve *s'accaparer* en Belgique, dans certaines régions de la France et au Québec ; il ajoute cependant qu'il s'agit d'un emploi critiqué.

Enfin, Thomas, dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française* (Larousse), admet l'existence de *s'accaparer*, mais sans la préposition *de* et uniquement au sens passif. Et il cite : *C'est ainsi que s'accaparent (sont accaparées) certaines marchandises.*

En conclusion, mieux vaut ne pas l'employer du tout, puisque l'ensemble des ouvrages consultés le tiennent pour sujet à caution.

## Blottir / se blottir

*Blottir*, à la forme active, n'est pas un verbe français : il n'existe qu'à la forme pronominale et fait partie des verbes essentiellement pronominaux. La phrase **S'étant blotti** dans les bras de sa mère, l'enfant suçait son pouce est correcte.

Sur le plan de l'accord grammatical, le participe passé prend donc toujours le genre et le nombre du noyau du GNs et la fonction du pronom d'accompagnement se n'est jamais celle de complément direct. On ne peut pas tenir le raisonnement suivant : « **ayant blotti lui-même**

*dans les bras de sa mère, l'enfant... »*



Gaëtan Clément